Niveau(x) d'enseignement: 1 Numéro EDUQ : 8570783
Centre d'intérêt: 540

Eléments de docimologie. 2, Lexique / Direction générale du développement pédagogique, Direction de l'évaluation pédagogique ; [responsables du projet, Michel Labelle, Rita-Eva Lapointe]. -- [Québec] : Direction de l'évaluation pédagogique, 1984.
43 p. ; 28 cm.

Code: 16-7265. Index: p. 39-42.

ISBN 2-550-07398-3

Cote Dewey: 371.26/E38 Cote LC: LB/3051

Descripteur(s): *Docimologie *Evaluation en éducation *Lexique *Terminologie *Préscolaire (Niveau) *Primaire (Niveau) *Secondaire (Niveau)

La plupart des termes utilisés en évaluation pédagogique sont des termes courants qu'on emploie dans un propre au domaine éducatif. Ce sont ces termes d'abord que le présent lexique rassemble et définit. S'ajoutent ensuite quelques termes particuliers au domaine de la mesure et de l'évaluation des apprentissages.

La structure du lexique laisse voir les rapports qui sont établis entre différents concepts. Ainsi, de façon générale, chaque définition est suivie d'une rubrique "voir" qui indique quels mots de la définition sont également définis dans le lexique et qui mentionne, le cas échéant, les rapports établis entre le terme défini et d'autres termes. Pour faciliter l'utilisation du lexique, deux index ont été préparés. L'index alphabétique comporte la liste des termes définis et des synonymes les plus souvent utilisés. L'index thématique regroupe les termes reliés à une question donnée.

Le lexique fait partie de la série "Eléments de docimologie" et à ce titre, il propose les définitions issues de la réflexion et de l'analyse en matière d'évaluation pédagogique qui ont résultées de l'élaboration de cette série. Il ne faut pas y chercher des définitions universelles mais plutôt y voir un ensemble cohérent se rattachant à une conception de l'évaluation pédagogique. Cette conception, qui sous-tend les productions de la Direction de l'évaluation pédagogique, évoluera avec la poursuite de la recherche et des essais en ce domaine.

Type de document: d

EDUQ 8570783

ÉLÉMENTS DE DOCIMOLOGIE

2

Lexique

MARS 1984

16-7265

Québec

EDUQ 8570783

ÉLÉMENTS DE DOCIMOLOGIE
2 LEXIQUE

Direction générale du développement pédagogique
Direction de l'évaluation pédagogique

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 1984

ISBN 2-550-07398-3

Dépôt légal - deuxième trimestre 1984

SOMMAIRE

	PAGES
Avant-propos	1
Définitions	2
Index alphabétique	39
Index thématique	41
Remerciements	43

AVANT-PROPOS

La plupart des termes lorsqu'il est question d'évaluation pédagogique sont des termes courants qu'on emploie dans un sens précis. Ce sont ces termes d'abord que le LEXIQUE rassemble et définit. S'ajoutent ensuite quelques termes particuliers au domaine de la mesure et de l'évaluation des apprentissages.

La structure du LEXIQUE laisse voir les rapports qui sont établis entre différents concepts. Ainsi, de façon générale chaque définition est suivie de la rubrique "Voir" qui indique quels mots de la définition sont également définis dans le LEXIQUE et mentionne, le cas échéant, les rapports établis entre ce terme et d'autres. Est-il utile de mentionner que chaque définition, chaque rapport établi, suppose qu'on a fait des choix reflétant une certaine conception de l'évaluation pédagogique? Cela apparaît clairement lorsque l'on considère la rubrique "Synonyme" pour l'expression "Seuil de réussite" par exemple.

Pour faciliter l'utilisation du LEXIQUE deux index ont été préparés. L'index alphabétique comporte la liste des termes définis et des synonymes les plus souvent utilisés. L'index thématique regroupe les termes reliés à une question donnée, "Analyse d'un instrument de mesure" par exemple.

Le LEXIQUE fait partie de la série "Éléments de docimologie" et à ce titre, il propose les définitions issues de la réflexion et de l'analyse de la pratique en matière d'évaluation pédagogique qui ont été faites à l'occasion de l'élaboration de cette série. Il ne faudrait pas y chercher des définitions universelles mais plutôt y voir un ensemble cohérent se rattachant à une conception de l'évaluation pédagogique. Il va sans dire que cette conception, qui sous-tend les productions de la Direction de l'évaluation pédagogique, évoluera avec la poursuite de la recherche et des essais en ce domaine. On devra alors procéder à la révision des termes en conséquence.

A

ANALYSE D'ITEMS

Ensemble d'opérations qui comporte trois volets:

a) une vérification de la congruence entre les items et les objectifs, de la plausibilité des choix et de certains aspects de la validité et de la fidélité;

b) un calcul d'indices (moyenne, écart type, indice de difficulté et de discrimination, etc.);

c) une décision en vue de réviser, remplacer ou conserver les items.

Ces opérations visent à assurer la qualité des instruments de mesure.

Voir:

. item
. instrument de mesure
. écart type
. moyenne
. plausibilité
. indice de difficulté
. indice de discrimination
. indice de sensibilité à l'apprentissage
. fidélité
. validité

APPRÉCIATION

Procédé qui consiste à estimer en s'appuyant sur des critères, les qualités d'un résultat d'apprentissage.

Le même terme est utilisé pour désigner le résultat de ce procédé, résultat qu'on consignera sur l'échelle d'appréciation.

Voir:

apprentissage .
critère .
appréciation .

APPRENTISSAGE

Connaissance, habileté (savoir-faire) ou attitude (savoir-être) que l'élève peut acquérir ou développer.

ATTITUDE

Prédisposition à réagir favorablement ou défavorablement à certains aspects de notre entourage.

NOTE: Cette définition est générale. Il existe diverses conceptions de l'attitude et chacune appelle une définition particulière.

B

BANQUE D'INSTRUMENTS DE MESURE

Collection organisée d'instruments de mesure relatifs aux apprentissages et à certains autres aspects du développement de l'élève.

Voir:

. banque d'items
. instrument de mesure
. domaine

BANQUE D'ITEMS

Collection organisée d'items dont le classement permet un repérage facile selon divers paramètres (objectif mesuré, indice de difficulté, indice de discrimination, etc.). Elle permet de préparer un ou des instruments de mesure répondant à des besoins précis.

Voir:

. item
. instrument de mesure
. banque d'instruments de mesure

BATTERIE DE TESTS

Ensemble cohérent de tests qui contribuent à mesurer différents aspects du développement et des apprentissages de l'élève.

Voir:

test .

BILAN FONCTIONNEL

Ensemble d'informations décrivant les forces et les faiblesses d'un élève qui rencontre des difficultés, ainsi que les conditions de son développement, le tout servant à préparer un plan d'action applicable dans le contexte scolaire le plus normal possible.

BULLETIN SCOLAIRE

"Formulaire qui sert à la consignation et à la transmission de résultats relatifs aux activités d'apprentissage et qui comporte un rapport sur l'assiduité de l'élève". (Règlement concernant le régime pédagogique du primaire et de l'éducation préscolaire p. 11. Document # 16-0063-01.)

NOTE: Des recherches et des essais concernant la notation et la consignation sont en cours. Cette version-ci du lexique ne rappelle donc que la notion générale de bulletin scolaire.

Voir:

consignation .
transmission .

C

CLÉ DE CORRECTION

Ensemble des réponses correctes ou admises pour les items d'un instrument de mesure ou encore liste des éléments attendus ou admis comme réponses.

Préparée avant la correction, cette liste peut indiquer aussi la valeur accordée à chacun des éléments d'une bonne réponse et à chacun des items d'un instrument de mesure; ce qui favorise une notation uniforme.

Synonyme: barème de correction

Voir:

. notation

CONGRUENCE

Degré d'accord qui existe entre le contenu et la forme d'un item, et ce que cet item prétend mesurer.

Voir:

. validité
. validité de contenu

CONSIGNATION

Action d'enregistrer par écrit dans une pièce officielle les résultats scolaires d'un élève.

CONVERSION

Méthode statistique utilisée par le MEQ qui permet s'il y a lieu, de réduire les taux d'échecs en se basant sur les données des années antérieures.

La conversion a pour but d'éviter que les élèves ne soient désavantagés par un examen dont l'indice de difficulté moyen est anormalement élevé.

NOTE: Il ne faut pas confondre ce terme avec celui de normalisation.

COTE

Valeur alphabétique qui traduit le résultat de l'appréciation d'une performance.

Voir:

appréciation .
note .
performance .

CRITÈRE

Caractéristique d'une performance ou d'un produit.

On se réfère à cette caractéristique pour mesurer ou donner une appréciation.

Voir:

. appréciation
. seuil de réussite

D

DÉCISION

Troisième étape de la démarche d'évaluation pédagogique, qui consiste à faire un choix entre diverses actions à entreprendre concernant soit la progression de l'apprentissage, soit la reconnaissance des apprentissages réalisés.

Voir:

évaluation pédagogique .

DOCIMOLOGIE

Science de la mesure et de l'évaluation en éducation qui a comme objets d'étude l'élaboration d'instruments de mesure, l'interprétation des informations obtenues par la mesure, le comportement des examinés, de même que l'élaboration et la réalisation de plans d'évaluation.

DOMAINE

Univers d'éléments auquel un programme, un objectif, une épreuve ou un item fait référence.

E

ÉCART TYPE

Unité de mesure qui indique le degré de dispersion d'un ensemble de notes autour de leur moyenne.

L'écart type est utilisé lors d'une interprétation normative d'un résultat.

Voir:

. moyenne
. note

ÉCHELLE D'APPRÉCIATION

Instrument qui permet de consigner son opinion à propos des qualités d'un apprentissage ou d'une performance. Il y a plusieurs formes d'échelle d'appréciation; en voici deux exemples:

Échelle verbale

Échelle descriptive

L'élève commente sans réfléchir, s'éloigne du sujet.	L'élève commente habituellement de façon pertinente, est occasionnellement hors du sujet.	L'élève commente presque toujours en relation avec le sujet discuté.

Voir:

. appréciation

ÉCHELLE D'ATTITUDE

Instrument qui mesure l'orientation et l'intensité d'une attitude.

Voir:

attitude .

ÉPREUVE

Instrument de mesure composé d'un ensemble d'items choisis en fonction des objectifs dont on veut mesurer l'atteinte.

Il peut s'agir d'épreuves écrite, orale ou pratique.

Voir:

test .
item .

Épreuve de fin de cycle

Ensemble d'instruments de mesure administrés à un échantillon représentatif des élèves d'un cycle donné afin de vérifier le degré d'atteinte des objectifs d'un programme d'études.

NOTE: Certains programmes d'études ne s'étendant pas sur un cycle, font aussi l'objet de telles épreuves.

Voir:

instrument de mesure .

ÉVALUATION PÉDAGOGIQUE

Démarche qui consiste:

a) à recueillir des informations et à les rendre significatives (mesure ou appréciation);

b) à poser un jugement;

c) à décider d'une action à entreprendre (décision) tenant compte des objectifs fixés au point de départ.

NOTE: La série "Eléments de docimologie" se limite à l'évaluation des apprentissages scolaires des élèves et de quelques autres facettes de leur développement général, alors que l'évaluation pédagogique comprend aussi l'évaluation des programmes, des personnels et des institutions.

voir:

. mesure
. jugement
. décision

ÉVALUATION FORMATIVE

Démarche d'évaluation orientée vers une action pédagogique immédiate auprès de l'élève.

Cette démarche vise à assurer une progression constante des apprentissages par le biais d'activités correctives ou d'activités d'enrichissement.

Voir:

. évaluation pédagogique

ÉVALUATION SOMMATIVE

Démarche qui vise à porter un jugement sur le degré de réalisation des apprentissages visés par un programme ou une partie terminale de programme ou encore d'un ensemble équivalent d'apprentissages faits en dehors de l'école, en se basant sur des données pertinentes, pour prendre des décisions relatives:

- au passage à la classe supérieure,
- à la sanction des études,
- à la reconnaissance des acquis expérientiels (équivalences),
- à l'orientation de l'élève.

Voir:

évaluation pédagogique .
évaluation formative .

EXAMEN

Épreuve ou série d'épreuves que l'on fait subir à un candidat dans le but d'évaluer ses apprentissages, en vue de la sanction des études.

F

FIDÉLITÉ

Qualité d'un instrument de mesure dont les résultats demeurent stables pour les mêmes sujets qui se trouvent dans des conditions identiques lors d'administrations différentes.

G

GRILLE D'OBSERVATION

Instrument de mesure qui permet de constater les particularités d'une action, d'un produit ou d'un processus en fournissant une liste d'éléments observables ainsi qu'une façon d'enregistrer les observations. Dans certains cas la grille d'observation comporte des modalités relatives à la notation.

Voir:

. indicateur
. observation

H

HABILETÉ

Ensemble de comportements de l'ordre du savoir-faire, mis en oeuvre dans une situation donnée. Il peut s'agir de savoir-faire cognitifs, affectifs ou psychomoteurs.

Voir:

apprentissage .
performance .

INDICATEUR

Comportement ou élément d'une performance ou d'un processus, qui renseigne sur la progression ou la réalisation des apprentissages.

Le terme indicateur exprime une distance entre ce que l'on observe et la réalité sous-jacente. Cela suppose une inférence de l'observable à l'inobservable et la question de validité des indicateurs se pose pour chaque inférence que l'on fait.

Voir:

. inférence
. observation

INDICE DE DIFFICULTÉ

Nombre indiquant la proportion (généralement le pourcentage) des élèves ayant réussi un item par rapport à l'ensemble des élèves qui ont répondu à cet item.

NOTE: Certains programmes informatiques pour l'analyse d'items calculent, sous ce même titre, la proportion de répondants qui ont échoué à un item.

Voir:

. item
. analyse d'items

INDICE DE DISCRIMINATION

Nombre indiquant le pouvoir qu'a un item de différencier les élèves forts des élèves faibles tels que départagés par les résultats obtenus à l'ensemble des items d'un instrument de mesure.

Voir:

analyse d'items .
item .
instrument de mesure .

INDICE DE SENSIBILITÉ À L'APPRENTISSAGE

Nombre qui informe sur la capacité qu'a un item d'indiquer s'il y a eu apprentissage ou encore qui renseigne sur la propriété qu'a un item d'indiquer les divers degrés de réussite d'une performance.

INFÉRENCE

Opération logique par laquelle on admet une proposition en vertu de sa liaison avec d'autres propositions déjà tenues pour vraies (Le Petit Robert, 1983).

Puisqu'on ne peut mesurer les apprentissages de façon directe, on a recours à l'inférence pour interpréter les apprentissages réalisés à partir des performances observées.

INSTRUMENT DE MESURE

Ensemble d'items regroupés pour recueillir des données pertinentes quant au jugement à poser et à la décision à prendre.

Cette expression est utilisée lorsqu'il s'agit indifféremment de test, d'épreuve, de grille d'observation, d'échelle d'appréciation ou autres.

Voir:

. échelle d'appréciation
. épreuve
. grille d'observation
. item
. test

INTERPRÉTATION CRITÉRIÉE

Traduction d'un résultat de mesure en termes de performance en regard d'une tâche ou d'un ensemble défini de tâches.

On parle généralement d'instrument de mesure ou de mesure à interprétation critériée.

Voir:

. interprétation normative
. domaine
. mesure
. performance

INTERPRÉTATION NORMATIVE

Traduction d'un résultat de mesure en termes de comparaison avec les résultats d'un ou de plusieurs groupes d'élèves.

On parle généralement d'instruments de mesure ou de mesure à interprétation normative.

Voir:

interprétation critériée .
mesure .
norme .

ITEM

Élément d'un instrument de mesure. Ce peut être un problème à résoudre, une question ou une tâche plus ou moins complexe.

Voir:

. tâche

Item à réponse choisie

Item dont les réponses sont formulées à l'avance et entre lesquelles l'élève doit choisir celle qu'il croit être la réponse correcte ou admise.

Types d'item: item fermé, item à choix multiple, exercice d'appariement, item vrai ou faux.

Item à réponse construite

Item dont la réponse doit être formulée par l'élève.

Types d'item: item ouvert, item à réponse courte, item à réponse élaborée, énumération, identification, tâche, production.

J

JUGEMENT

Deuxième étape de la démarche d'évaluation pédagogique, qui consiste à donner un avis sur la progression ou l'état de réalisation des apprentissages à la lumière des diverses informations recueillies.

Voir:

évaluation pédagogique .

L

LEURRE

Réponse plausible autre que la réponse correcte ou admise pour un item à réponse choisie.

Voir:

item à réponse choisie .
plausibilité .

M

MESURE

Première étape de la démarche d'évaluation pédagogique, qui consiste à recueillir des informations, à les organiser et à les interpréter.

Voir:

. évaluation pédagogique
. interprétation critériée
. interprétation normative

MODÉRATION

Méthode statistique qui consiste à transformer les notes, en se basant sur un critère commun, en vue de les rendre comparables d'un groupe à l'autre, d'une école à l'autre ou d'une région scolaire à l'autre.

Par exemple, la modération des notes pour fins de sanction des études secondaires s'effectue en prenant comme critère les résultats obtenus à l'épreuve unique du Ministère.

NOTE: Ne pas confondre avec normalisation.

Voir:

. conversion
. normalisation

MOYENNE

Nombre indiquant la tendance centrale d'un ensemble de résultats et dont la grandeur est influencée par chacun des résultats de cet ensemble.

La moyenne de groupe est utilisée lors d'une interprétation normative du résultat d'un élève.

Voir:

écart type .

N

NORMALISATION

Transformation qui a pour effet de distribuer les notes autour d'une moyenne selon le modèle de la courbe dite normale (courbe de Gauss).

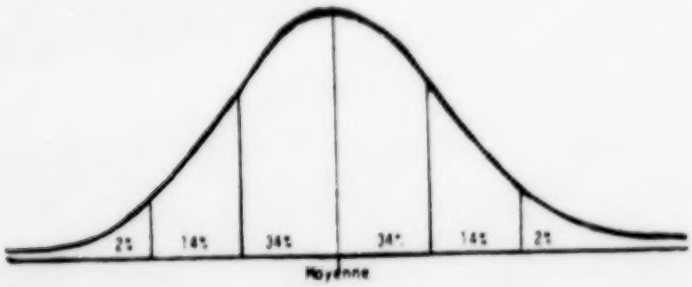

Après la normalisation, l'élève occupe le même rang mais sa note peut être différente.

Voir:

. conversion
. modération

NORMES

Échelle à laquelle on se réfère pour interpréter les résultats individuels obtenus à un test standardisé. Les normes les plus utilisées actuellement sont les stanines et les centiles.

Voir:

. standardisation.

NOTATION

Action d'attribuer une note ou une cote.

Voir:

cote .
note .

NOTE

Valeur numérique qui traduit le résultat de la mesure ou de l'appréciation d'une performance.

Synonyme: score.

Voir:

appréciation .
cote .
mesure .
performance .

Note transformée

Note qui a été changée suite à une modération, une conversion ou une normalisation.

Synonyme: score transformé.

Voir:

conversion .
modération .
normalisation .

O

OBJECTIVITÉ

Qualité d'un procédé ou d'un instrument de mesure qui est relativement résistant aux biais et aux erreurs de correction ou d'appréciation.

L'objectivité d'un instrument de mesure permet à un élève d'obtenir la même note indépendamment du correcteur ou de l'examinateur.

OBSERVATION

Procédé par lequel on constate, à l'aide d'indicateurs, les caractéristiques d'une action ou d'un processus, en prenant soin de ne pas déranger, orienter ni modifier l'action ou le processus en cours.

Voir:

. grille d'observation
. indicateur

P

PASSAGE D'UNE CLASSE À UNE AUTRE (ou d'un cycle à un autre)

Action qui permet à un élève qui a satisfait aux exigences établies de poursuivre ses études dans une classe ou un cycle supérieur.

Voir:

évaluation sommative .
regroupement (classement) .

PERFORMANCE

Mise en oeuvre dans une situation donnée, de comportements de l'ordre du savoir, du savoir-faire et du savoir-être.

On parlera de performance plus ou moins réussie.

Voir:

seuil de réussite .

PLAUSIBILITÉ

Qualité que doit posséder un leurre afin d'être considéré vraisemblablement pour la réponse correcte ou admise à un item à réponse choisie.

Voir:

. item
. leurre

PONDÉRATION

Attribution d'une valeur numérique à chacun des éléments d'un ensemble d'objectifs, d'items ou de notes pour en indiquer l'importance relative dans cet ensemble.

Voir:

. tableau de spécifications

PROCESSUS D'APPRENTISSAGE

"Processus d'effet plus ou moins durable par lequel des comportements nouveaux sont acquis ou des comportements déjà présents sont modifiés en interaction avec le milieu ou l'environnement". (De Landsheere, Dictionnaire de l'évaluation et de la recherche en éducation, 1979.)

NOTE: Cette définition est générale; diverses conceptions de l'apprentissage existent et chacune appelle une définition particulière.

R

REGROUPEMENT

Action par laquelle on inscrit un élève dans un groupe ou un sous-groupe donné, pour une période de temps plus ou moins longue afin que cet élève entreprenne des apprentissages adaptés à ses habiletés.

Voir:

passage d'une classe à une autre .

S

SEUIL DE RÉUSSITE

Niveau de qualité à partir duquel on considère une performance comme réussie.

Il peut s'agir d'une note ou d'une description qualitative se basant sur des critères.

Synonymes: critère de performance
seuil de performance
note ou score de césure

Voir:

. critère
. interprétation critériée
. performance

SPÉCIFICATION

Opération qui vise à fixer avec précision l'étendue ou les limites de contenu d'un programme, d'un objectif, d'une épreuve ou d'un item, en plus d'indiquer les comportements visés et les conditions de réalisation possibles, pour des fins d'évaluation.

STANDARDISATION

Ensemble des opérations d'uniformisation d'un instrument de mesure quant aux conditions d'administration, aux modalités de correction et à l'expression des résultats.

Voir:

. normalisation
. test

T

TABLEAU DE SPÉCIFICATIONS

Présentation ordonnée de l'ensemble des notions visées par un instrument de mesure ou un programme, qui inclut des indications sur le niveau taxonomique de l'apprentissage relié à chaque notion et sur l'importance relative d'une notion ou d'un sous-ensemble de notions par rapport à l'ensemble total.

Voir:

. pondération
. taxonomie

TÂCHE

Ce que l'élève doit faire dans le cadre d'une situation d'apprentissage ou d'évaluation.

TÂCHE ÉVALUATIVE

Ce qu'on donne à faire à un ou plusieurs élèves en vue de mesurer ou d'apprécier la performance sur laquelle on veut poser un jugement.

Synonyme: situation d'évaluation.

Voir:

. appréciation
. performance
. jugement

TAXONOMIE

Classification hiérarchique des comportements cognitifs, affectifs et moteurs, établie sur la base d'un ou de plusieurs critères (complexité, intériorisation...).

Plusieurs taxonomies ont été élaborées dont celles de B.S. Bloom, R. Krathwohl et A. Harrow, qui sont actuellement les plus utilisées au Québec; cependant, on a de plus en plus recours à celles de E. Simpson et L. D'Hainault.

Voir:

tableau de spécifications .
spécification .

TEST

Instrument de mesure dont les qualités métrologiques ont été éprouvées et dont on connaît par conséquent le degré de fidélité et de validité des résultats qu'il produit.

NOTE: Si, en plus d'éprouver les qualités métrologiques d'un test, on procède aux opérations de standardisation, on obtient alors un test standardisé.

Voir:

instrument de mesure .
fidélité .
validité .
standardisation .

TRANSMISSION

Communication d'informations par le biais du bulletin scolaire.

Voir:

. bulletin scolaire

V

VALIDITÉ

Qualité d'un instrument qui mesure bien tout ce qu'il prétend mesurer, et rien de plus.

Voir:

fidélité .
objectivité .

Validité concourante

Type de validité qui indique le degré de lien entre les résultats recueillis à un instrument A et ceux obtenus par les mêmes personnes à un instrument B dont la validité a déjà été établie et reconnue; ces instruments doivent mesurer le même objet ou un objet connexe.

Validité de construit

Type de validité qui indique jusqu'à quel point un test permet des inférences solides à propos des traits mesurés.

Validité de contenu

Type de validité qui indique le degré de:

a) congruence de chacun des items avec l'objectif mesuré;

b) représentativité de l'ensemble des items d'un instrument de mesure en regard de ce qu'on veut mesurer.

Validité prédictive

Type de validité qui indique, pour un groupe d'élèves, le lien entre les résultats obtenus à un instrument de mesure et la performance qu'ils démontreront dans un secteur d'activités donné.

INDEX

INDEX ALPHABÉTIQUE

A

Analyse d'items
Appréciation
Apprentissage
Attitude

B

Banque d'instruments de mesure
Banque d'items
Barème de correction (voir Clé de correction)
Batterie de tests
Bilan fonctionnel
Bulletin scolaire

C

Clé de correction
Congruence
Consignation
Conversion
Cote
Critère
Critère de performance (voir Seuil de réussite)

D

Décision
Docimologie
Domaine

E

Écart type
Échelle d'appréciation
Échelle d'attitude
Épreuve
Épreuve de fin de cycle
Évaluation formative
Évaluation pédagogique
Évaluation sommative
Examen

F

Fidélité

G

Grille d'observation

H

Habileté

I

Indicateur
Indice de difficulté
Indice de discrimination
Indice de sensibilité à l'apprentissage
Inférence
Instrument de mesure
Interprétation critériée
Interprétation normative
Item
Item à réponse choisie
Item à réponse construite

J

Jugement

L

Leurre

M

Mesure
Modération
Moyenne

N

Normalisation
Normes
Notation
Note
Note transformée

O

Objectivité
Observation

P

Passage d'une classe à une autre
Performance
Plausibilité
Pondération
Processus d'apprentissage

R

Regroupement

S

Seuil de réussite
Seuil de performance (voir Seuil de réussite)
Score (voir Note)
Score de césure (voir Seuil de de réussite)
Situation d'évaluation (voir Tâche évaluative)
Spécification
Standardisation

T

Tableau de spécifications
Tâche
Tâche évaluative
Taxonomie
Test
Transmission

V

Validité
Validité concourante
Validité de construit
Validité de contenu
Validité prédictive

INDEX THÉMATIQUE

Résultats scolaires

Bulletin scolaire
Cote
Notation
Note
Score (voir Note)

Procédures statistiques

Conversion
Modération
Normalisation
Standardisation

Indice statistique

Écart type
Moyenne
Normes

Types d'instruments de mesure

Bilan fonctionnel
Échelle d'appréciation
Épreuve
Épreuve de fin de cycle
Examen
Grille d'observation
Instrument de mesure
Observation
Test

Planification

Pondération
Tableau de spécifications
Taxonomie
Domaine
Spécification

Collection d'items ou d'instruments

Banque d'instruments de mesure
Banque d'items
Batterie de tests

Analyse d'un instrument de mesure

Analyse d'items
Barème de correction (voir Clé de correction)
Clé de correction
Congruence
Fidélité
Indice de difficulté
Indice de discrimination
Indice de sensibilité à l'apprentissage
Objectivité
Plausibilité
Validité
Validité de contenu

Types d'évaluation pédagogique

Évaluation formative
Évaluation sommative

Interprétation des données

Critère
Critère de performance (voir Seuil de réussite)
Domaine
Spécification
Indicateur
Interprétation critériée
Interprétation normative
Score de césure (voir Seuil de réussite)
Seuil de performance (voir Seuil de réussite)
Seuil de réussite
Tâche évaluative

Évaluation pédagogique

Appréciation
Décision
Jugement
Mesure
Observation

Types de décision

Décision
Passage d'une classe à une autre
Regroupement

REMERCIEMENTS

La Direction de l'évaluation pédagogique tient à souligner la grande collaboration obtenue des membres du Groupe de liaison des docimologues en milieu scolaire (G.L.D.M.S.) qui ont procédé à la conception de la série "Éléments de docimologie" et participé à la réalisation du présent fascicule. La Direction remercie également les commissions scolaires qui ont permis cette participation.

Pierre Bérubé	C.S.R. de Chambly
Michel Labelle	C.S. Huntingdon
Pierre Lafleur	C.S.R. Blainville-Deux-Montagnes
Rita-Éva Lapointe	Agente de développement pédagogique
Lise-Raymond Bérubé	Consultante
François Sarrazin	C.S. Baldwin-Cartier

La Direction de l'évaluation pédagogique tient également à remercier toutes les personnes qui, à un moment ou à l'autre de la réalisation de ce fascicule, ont lu, relu, analysé et commenté tant les idées que la forme. À cet égard, elle veut mentionner de façon particulière la contribution des membres de son Service de développement.

Les responsables du projet:

Michel Labelle
Rita-Éva Lapointe

1 **L'évaluation pédagogique: une démarche**
Ce document présente une conception de l'évaluation pédagogique, distingue et illustre les trois étapes de la démarche d'évaluation (mesure, jugement, décision) et décrit deux aspects complémentaires de l'évaluation pédagogique: l'évaluation formative et l'évaluation sommative.
16-7264

2 **Le lexique**
Non seulement existe-t-il un grand nombre de termes se référant à la mesure et à l'évaluation, encore y a-t-il différentes définitions pour chacun de ces termes. Le lexique rassemble les principaux termes utilisés dans la série «Éléments de docimologie» et les définit selon le cadre théorique présenté dans le fascicule portant sur l'évaluation pédagogique.
16-7265

3 **L'évaluation formative**
Ce fascicule clarifie les concepts et présente de façon détaillée les étapes à réaliser dans une démarche d'évaluation formative. On y trouve de nombreux exemples concrétisant cette démarche qui vise à favoriser la progression constante des apprentissages.
16-7266 à paraître

4 **L'évaluation sommative**
Ce fascicule clarifie les concepts et présente de façon détaillée les étapes à suivre pour compléter une démarche d'évaluation sommative. On y trouve quelques exemples illustrant cette démarche qui vise à faire le bilan des apprentissages réalisés par l'élève.
16-7267 à paraître

5 **Les instruments de mesure**
Il existe plusieurs types d'instruments de mesure et d'appréciation. Ce fascicule les présente tour à tour, fournissant les directives et les conseils les plus récents pour les construire, les utiliser et pour en interpréter les résultats.
16-7268 à paraître

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation
Direction générale du développement pédagogique

Direction de l'évaluation pédagogique

6486-330